

REVENDEICATION D'INTERET GENERAL

SECURITÉ / JUSTICE

-Affectation de 5 postes supplémentaires de magistrats notamment pour traiter rapidement les affaires Civiles et Familiales.

-Mise en place d'un numéro vert gratuit pour signaler tout début de construction illégale.

-Centre Éducatif Ferme exclusivement REGION GUYANE et augmentation sans délai des places.

-Création d'un centre Éducatif Renforcé pour les Filles.

-Commissariat à Rémire-Montjoly, Kourou, Matoury et Saint-Laurent du Maroni

-Négociation SANS DÉLAI d'UNE CONVENTION DE READMISSION DES DETENUS venant du GUYANA, DU SURINAM, du BRESIL et des Pays de la CARAIBES.

-Destruction immédiate de Squat et Mise en place d'un camp d'hébergement sous responsabilité d'État.

Prendre en compte le nombre des étrangers en situation irrégulières répertoriés dans le cadre du recensement complémentaire dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement des Collectivités territoriales.

LA SANTÉ

-Création d'un Institut de l'Humanitaire, financé par le Ministère de la Coopération chargé de prendre en charge administrativement et médicalement les Migrants.

-Redéfinition de l'ordonnance du 26 janvier 2005 relatif au recrutement de médecins (hors Union-européenne).

-Mise en place d'un plan d'évolution des Centre Délocalisés de Santé (CDS) en hôpitaux de proximité performant : (Saint-Georges, Maripasoula).

LE CADRE ECONOMIQUE

-Affectation des recettes provenant de l'or saisie sur les sites d'orpillage clandestin reviennent aux populations des sites endommagés.

-Mise en place d'un fond de compensation (crédit-carbone) pour la séquestration des émissions de carbones par la forêt Guyanaise.

L'Etat doit s'acquitter sans délai de la taxe sur le FONCIER NON-BATI sur le massif forestier de GUYANE.

COLLECTIVITE TERRITORIALE

-Conversion du prêt de la CTG de 53 Millions d'euros en SUBVENTION EXCEPTIONNELLE et annulation de la dette de 220 millions d'euros de la CTG.

-Augmentation des dotations des Collectivités locales, pour leurs permettre de retrouver une situation financière saine.

-Garantir une compensation intégrale à la CTG des 27 millions de l'Octroi de mer rétrocedés aux communes **GARANTIR LES 9 MILLIONS DE MANQUE A GAGNER DANS LA LOI DE FINANCE RECTIFICATIVE DE 2017.**

JEUNESSE FORMATION

-Affecter sans délai une dotation exceptionnelle de 2.640.000 d'euros à la mission locale et réouverture immédiate des antennes de Maripasoula, Saint-Georges et Kourou.

-Augmentation des places aux RSMA et dérogation au principe d'admission pour les jeunes qui ont commis un délit mineur.

- Multiplication des écoles de la deuxième chance
- Traitement sans délai le problème de la déscolarisation
- Définir et Adapter les rythmes scolaires au climat de Guyane